



PROCES VERBAL

Séance du 28 JUILLET 2025

Adopté à la majorité le 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 juillet à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINE, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINE, Véronique MADELAINE, Morgane RACLET, Sandra PARISOT BRULEY, Christophe PHILIPPS, Séverine WATZKY, Denis SCHNEIDER, Bernard HECKEL, Didier MASSON, Marielle SPENLE, Manuela GERARD, Nadine MEUNIER ENGELMANN, Nathalie DAVIDSON, Jale GUNGOR, Jérémie PHILLIPPS,

Membres Absents excusés :

Robert MORANT donne procuration à Jean-Louis MADELAINE
Laetitia BETSCH donne procuration à Séverine WATZKY
Karine DOPPLER donne procuration à Nathalie DAVIDSON
Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER
Nuriye MUTLU donne procuration à Marielle SPENLE
Jean-Marc TRIACCA donne procuration à Nadine MEUNIER ENGELMANN
Patricia PRUNELLE donne procuration à Véronique MADELAINE
Djamel SAAD donne procuration à Morgane RACLET
Gisèle HIESIGER donne procuration à Manuela GERARD
Denis HILBOLD donne procuration à Sandra PARISOT BRULEY

Membre absent :

Sandrine KOLOPP
Nadine BLAISE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h30.
Est nommée secrétaire de séance, Madame Marielle SPENLE

2025-III-01 Secrétariat de séance du Conseil Municipal

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de nommer un secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Marielle SPENLE comme secrétaire de séance

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2025-III-02 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025 est

ADOPTÉ à la majorité des membres présents

Madame Spenlé prend la parole et demande si les deux points Dépalor et périscolaire ont été ajouté à l'ordre du jour du conseil municipal, comme demandé par un tiers des élus et conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Monsieur Madelaine répond qu'il souhaite d'abord traiter des points qu'il a lui-même inscrit à l'ordre du jour et qu'il répondra ensuite à nos questions.

Messieurs Masson précis que ce n'est pas réglementaire, que Monsieur Madelaine doit signifier les ajouts dès la lecture des communications.

Monsieur Madelaine explique qu'il n'a pas mis les points demandés à l'ordre du jour pour des motifs qu'il expliquera le moment venu.

Madame Spenlé, suite à ce refus d'inscrire les délibérations, lit une déclaration expliquant pourquoi les élus vont quitter le conseil municipal privant ainsi l'instance de son quorum et rendant impossible les votes.

Lecture déclaration liminaire par Mme SPENLE.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Une fois encore, nous sommes contraints de commencer ce conseil par une déclaration liminaire. Ce n'est ni un rituel, ni un caprice : c'est une nécessité face à un fonctionnement municipal de plus en plus verrouillé.

Nous avons déposé, en tant qu'élus représentant la majorité des membres du conseil municipal, plusieurs projets de délibérations. Ces propositions répondaient à des besoins concrets, urgents, partagés. Mais une fois encore, vous avez refusé de les inscrire à l'ordre du jour. Sans justification. Sans discussion. Sans respect pour la démocratie locale.

Ce refus manifeste du dialogue et du fonctionnement collégial ne peut rester sans réponse.

Et que les choses soient claires : nous ne vous demandons pas de démissionner, contrairement à ce que vous laissez entendre à chaque désaccord. Nous vous demandons simplement de faire votre travail de maire en concertation avec les élus que les habitants ont mandatés, et non contre eux.

C'est pourquoi, pour exprimer clairement notre désaccord, nous quitterons cette séance après cette déclaration, entraînant la perte du quorum, et donc l'impossibilité légale pour le conseil de délibérer. Ce n'est pas un coup de force. C'est un signal fort. Un signal que vous ne pouvez plus ignorer.

Assurément : la responsabilité de ce blocage vous revient entièrement. Ce n'est pas notre retrait qui empêche le conseil d'avancer, c'est votre refus obstiné d'en faire un espace de travail partagé.

Depuis plusieurs mois, se raconte l'histoire d'un conseil municipal réduit à une cour de récréation, où l'opposition ferait obstruction pour le plaisir et où vous, Monsieur le Maire, seriez le pauvre homme assiégé, incompris, gentil mais seul. L'histoire est simple, presque touchante. Elle a juste un défaut : elle est fausse.

La réalité, c'est que nous proposons, sollicitons des documents, demandons des réunions de travail. Et vous refusez. La réalité, c'est que vous n'êtes plus majoritaire, mais vous continuez à agir comme si cela ne changeait rien.

Et puis, au détour de ces conseils si souvent qualifiés de "stériles", surgissent des éléments, des détails diraient certains... gênants, mais essentiels.

– Que vous souhaitiez lancer des travaux sur un terrain que la commune ne possède pas, malgré les affirmations contraires soutenues systématiquement à l'occasion des conseils.

– Que les difficultés rencontrées par les familles au périscolaire sont le fruit d'une décision personnelle, et non d'une obligation de la PMI.

Oui, les débats sont longs. Parce qu'ils tournent en rond quand vous refusez le dialogue.

Oui, nous sommes exigeants. Parce que notre rôle n'est pas d'être silencieux, mais d'être utiles.

Et non, nous ne sommes pas dans une guerre d'ego. Nous sommes dans un combat pour la transparence, pour la rigueur, pour le respect des habitants.

Aujourd'hui, nous posons un acte politique fort : notre départ du conseil vise à montrer que le dysfonctionnement est à votre initiative, pas à la nôtre.

Vous pourrez raconter ce que vous voudrez. Mais les faits sont les faits.

Nous ne laisserons pas la démocratie locale se transformer en théâtre d'ombres.

Nous ne serons pas complices du mutisme, du contournement des règles et de l'oubli du collectif.

Et si certains continuent de croire que nous ne faisons que "pinailler", qu'ils s'interrogent sur ce que cache votre refus si systématique de débattre.

Les élus se lèvent et quittent la séance, le quorum n'est plus atteint.

La séance est levée à 19h50